

La voie à suivre

Les recommandations pratiques pour avancer sont classées sous trois piliers, qui concernent les aspects budgétaires, réglementaires, et les questions relatives aux parties prenantes. Elles sont brièvement présentées ci-dessous sous forme d'une liste de contrôle pour l'action. Des informations plus détaillées sont disponibles dans le rapport.

PRINCIPAUX DOMAINES D'AMÉLIORATION

Renforcer la viabilité financière à travers des processus budgétaires améliorés

Développer le cadre réglementaire

Optimiser l'engagement des parties prenantes

LA VOIE À SUIVRE CONVENUE COMPREND LES ACTIONS SUIVANTES :

- Aborder **les relations intra-sectorielles** sur la base du cadre juridique, y compris la Loi sur l'Eau de 2014, et à travers les protocoles d'entente entre les parties, l'amélioration de la communication interne et l'établissement de règles de procédure, etc. ;
- Aligner **les rôles et les responsabilités** des autres parties prenantes à l'extérieur du secteur par la création de plateformes multipartites; ceci peut conduire à une gestion plus démocratique de l'eau et à l'amélioration des services ;
- Améliorer les **relations du secteur privé**, à travers un forum pour examiner le potentiel des acteurs privés existants et renforcer le climat de confiance ;
- Renforcer les capacités relatives** aux contrats PPP à travers la mise en place de différentes modalités PSP / PPP, la détermination de l'applicabilité du projet aux PSP / PPP, la préparation de projets et de méthodologies basés sur le rapport qualité-prix (VfM) et l'introduction du contexte social de l'investissement dans le VfM ;
- Développer des mécanismes pour identifier le **coût réel de l'eau** relatif à l'approvisionnement en gros et mettre en place le processus pour appliquer un système de comptabilité uniforme auprès des services publics, conduire une étude pour évaluer l'abordabilité et la volonté de payer par le biais de consultations publiques et multipartites, désagréger les informations relatives au genre, aux revenus faibles et intermédiaires ;
- Soutenir l'autosuffisance **financière des entités du secteur de l'eau**, en évaluant les relations financières entre elles et en identifiant les points de subvention ;
- Établir des **mécanismes de responsabilisation** pour le régulateur récemment établi (WSRC) et s'accorder sur ses principales fonctions, y compris son rôle dans la gestion des projets et de la PSP, conduire régulièrement des Etudes d'Impact Réglementaire (RIAs) en tenant compte des considérations socio-économiques et relatives au genre, etc. ;
- Poursuivre la **consolidation des fournisseurs de l'eau** et établir **des services d'eau régionaux** en mettant en place une feuille de route, qui inclue les indications socio-économiques / démographiques entre les indicateurs de performance, renforce les capacités du personnel qui est sensible au genre et favorise l'accès des femmes aux postes décisionnels ;
- Soumettre au Cabinet les exigences** prévues pour la Loi sur l'Eau, y compris les tarifs de l'eau et la réglementation régionale des services de l'eau ;
- Sensibiliser, engager les parties prenantes**, introduire et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée, identifier les besoins et les intérêts des consommateurs, aussi liés aux facteurs socio-économiques, tout en intégrant les jeunes et les questions relatives au genre et à l'équité ;
- Promouvoir **l'acceptabilité des PPP** grâce à des informations claires et factuelles sur les avantages potentiels d'engager le secteur privé dans le domaine de l'eau et clarifier à quoi le secteur privé a - ou n'a pas - contribué en Palestine en fonction d'expériences spécifiques (à Gaza et partiellement à Bethléem) ;
- Protéger **les ressources en eaux souterraines** en configurant une base de données avec des informations validées (y compris des indicateurs liés à la santé ventilés sur la base du statut socioéconomique, du sexe et de l'âge), éliminant les quantités gratuites d'abstraction et appliquant des mesures contre l'utilisation illégale, les abus et la détérioration.

Parmi les points forts du travail, la valeur ajoutée au cadre réglementaire à travers la création d'une unité PPP jouant un rôle majeur dans le processus de développement du projet, inter alia, en renforçant les procédures de sélection et l'approbation des projets et en veillant à ce que les outils de décision d'acquisition sont en place. Cette action est prévue pour le futur immédiat avec le soutien des donateurs.

En outre, tout au long du processus, les résultats techniques et les actions recommandées ont déjà été utilisés comme outil de référence, par exemple par l'organisme de réglementation, contribuant à son opérationnalisation à travers l'élaboration de règles de procédure.

À propos du Projet sur la Gouvernance et le Financement du secteur de l'eau en Méditerranée

Labellisé en 2012 par l'Union pour la Méditerranée, le projet sur la Gouvernance et le Financement du Secteur de l'Eau en Méditerranée a été conjointement mis en œuvre par le Global Water Partnership-Mediterranean (GWP-Med) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

L'objectif de ce projet régional de la durée de quatre ans (2013-2017) est de diagnostiquer les principaux goulets d'étranglement de la gouvernance limitant la mobilisation de financements pour le secteur de l'eau et de soutenir le développement de plans d'action consensuels basés sur les bonnes pratiques internationales.

Des examens des pays sont effectués pour identifier les principaux défis au financement durable grâce à un travail technique approfondi et à des dialogues nationaux multilatéraux bien informés, menés en étroite collaboration avec les ministères chargés de l'eau, tandis qu'un dialogue régional permet le partage d'expériences politiques et pratiques parmi les pays méditerranéens et la promotion des meilleures pratiques. Le projet est exécuté à travers l'interaction d'activités nationales et régionales, où le résultat du travail national s'inscrit dans le dialogue régional et les résultats et les expériences du dialogue régional renforcent le travail national.

Les partenariats stratégiques avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi), le Fonds Fiduciaire de la FEMIP (FFF) de la Banque Européenne d'Investissement (EIB), le programme FEM - PNUE / PAM MedPartnership et la Composante Méditerranéenne de l'Initiative Eau de l'UE (MED EUWI) ont joué un rôle déterminant dans le lancement et la mise en œuvre effective du projet.

LE PRESENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PROJET :

Gouvernance et Financement du Secteur de l'Eau en Méditerranée

PROJET LABELLISÉ PAR :



LE PROJET EST MIS EN ŒUVRE PAR :



AVEC LE SOUTIEN DE :



Image de la page couverture fournie par Guillaume Paumier
Description : Réservoir d'eau sur un toit à Jenin, Palestine

NOTE POLITIQUE

GOVERNANCE DE L'EAU EN PALESTINE :
SURMONTER LES DÉFIS
DE GOVERNANCE RELATIFS
À LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ

Gouvernance et Financement du Secteur de l'Eau en Méditerranée

Ce document est basé sur les résultats du dialogue palestinien sur la politique de l'eau (2014-2015) mené par le Global Water Partnership - Mediterranean (GWP -Med) en étroite coopération avec l'Autorité Palestinienne de l'Eau. Le Dialogue a permis de construire parmi les parties prenantes clés un consensus sur les principaux domaines à améliorer pour avoir un financement durable du secteur de l'eau en Palestine, incluant aussi la participation du secteur privé. Un rapport analytique du pays décrit le processus et présente des recommandations et actions concrètes basées sur les meilleures pratiques et les outils internationalement reconnus. Le Dialogue a été réalisé dans le cadre du Projet sur la Gouvernance et le Financement du secteur de l'eau en Méditerranée, labellisé par l'Union pour la Méditerranée (UpM), avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) et du FEM PNUE/PAM MedPartnership.

Financement de l'eau en Palestine: Contexte du dialogue et pertinence politique

Les conditions géo-climatiques, les tendances démographiques et urbanistiques, les modalités de gestion et de gouvernance sous-optimales et la situation politique qui perdure ont exercé, entre autres, une forte pression sur le secteur de l'eau en Palestine. En outre, les contraintes financières du secteur sont multiples et les besoins dépassent les capacités budgétaires. En conjonction avec une infrastructure détériorée ou inexistante, des capacités techniques limitées et le contexte socio-économique particulier, la situation risque de se détériorer, à moins que les déficiences financières et les compétences ne soient abordées d'urgence.

Un processus de réforme du secteur de l'eau - débuté en 2010 et promulgué par la Nouvelle Loi sur l'Eau en 2014 - a visé une meilleure fourniture des services d'eau pour tous les citoyens, sur la base de l'application de principes de gestion intégrée et durable des ressources hydriques.

Déterminé à réformer efficacement le sous-secteur des services, le Gouvernement a créé en 2014 le Conseil de Réglementation du Secteur de l'Eau (WSRC), une entité indépendante chargée de réglementer le processus de fourniture de tous les services d'approvisionnement en eau, de livraison et d'eaux usées. D'autres modifications institutionnelles sont actuellement en cours (par exemple, la mise en place d'une Société Nationale des Eaux). Parallèlement au processus de réforme, des efforts continus pour renforcer les prestataires de services d'eau et augmenter l'efficacité sont accompagnés par la mise en place d'un système de suivi efficace.

La volonté du gouvernement d'améliorer la structure de la gouvernance nécessaire à attirer des investissements privés dans le secteur, est clairement démontrée et reflétée dans la nouvelle Loi sur l'Eau.

Le partenariat avec le secteur privé a été reconnu comme une des options qui peuvent contribuer de manière tangible à relever les défis existants, en fournissant les fonds nécessaires pour les projets d'infrastructure et en contribuant à augmenter l'efficacité opérationnelle, en tenant compte de l'équité sociale.

Dans ce contexte, la nouvelle Loi sur l'Eau stipule explicitement que l'Autorité Palestinienne de l'Eau doit également promouvoir, entre autres, la participation du secteur privé, en coordination avec les autorités pertinentes, en émettant des règlements pour créer un climat propice aux investissements privés et pour mettre en œuvre, à cet effet, des réformes institutionnelles, réglementaires et économiques.



De gauche à droite: Rawan Isseed, PWA, Ahmad Hindi, PWA, S.E. Naser Tahboub, Secrétaire général adjoint, Union pour la Méditerranée, S.E. Mazen Ghuneim, Ministre, PWA, Anthe Brouma, GWP-Med

S'attaquer aux problèmes de gouvernance peut effectivement aider à progresser vers une meilleure durabilité financière du secteur de l'eau. La facilitation du dialogue sur la politique de l'eau en Palestine a reconfirmé qu'une plateforme neutre, permettant une interface multipartite régulière et ouverte, peut être catalytique pour créer une compréhension commune des principaux défis de la gouvernance, à travers la création d'un sentiment d'appropriation du processus et la promotion d'une collaboration opérationnelle parmi les acteurs.

Le dialogue national sur la politique de l'eau: Pourquoi?

Le Dialogue politique sur la gouvernance et le financement de l'eau en Palestine (2014-2015) a identifié les principaux obstacles au financement du secteur de l'eau, y compris à travers la participation du secteur privé et a proposé des actions sensibles aux questions de genre et à faveur des pauvres pour avancer vers la viabilité financière du secteur.

Tous les résultats clés et les recommandations de ce dialogue multipartite ont été compilés dans un rapport intitulé «Gouvernance de l'eau en Palestine: Réforme du Secteur pour inclure la participation du secteur privé». Ce rapport est un document dynamique qui vise à être utilisé comme un outil aux mains des décideurs politiques.

Ayant engagé plus de 150 parties prenantes, le Dialogue était basé sur des consultations multipartites qui ont guidé et validé le développement graduel du travail technique effectué. L'analyse a identifié les domaines clés pour des options d'amélioration et de réforme en fonction des meilleures pratiques internationales. Sa particularité et valeur ajoutée résultent également de l'accent mis sur les rencontres bilatérales entre l'équipe du projet et les parties prenantes, en tant que contribution clé à l'analyse technique.

«Le dialogue politique multipartite a porté sur un élément vital pour le secteur de l'eau en Palestine : son financement durable». Avec cette remarque, en parlant au nom de S.E. Mazen Ghuneim, Ministre / Président de la PWA, Eng. Awayes, Directeur Général de la PWA, a reconnu la valeur ajoutée du dialogue pendant l'atelier de clôture.

Les étapes essentielles du processus ont été quatre ateliers de consultation qui ont contribué respectivement à:

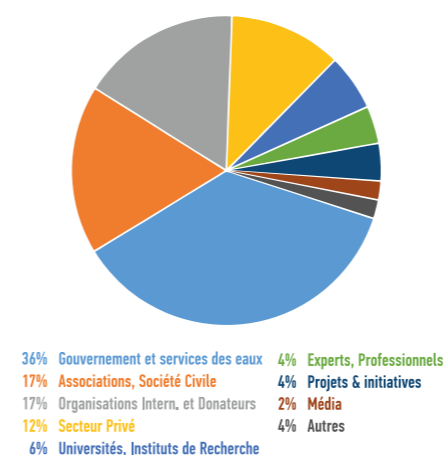
- préparer le terrain pour le travail technique à effectuer (novembre 2014);
- présenter et discuter les conclusions techniques et les recommandations politiques provisoires (mai 2015);
- partager et discuter le rapport modifié, y compris une feuille de route pour l'action adaptée au contexte de la Palestine (juin 2015); et
- présenter le rapport final (décembre 2015) et permettre aux parties prenantes d'agir en tant que champions en dirigeant certains actions convenues.

Les principaux acteurs impliqués dans le processus comprenaient des organismes gouvernementaux et des services publics ; le secteur privé, y compris des entreprises et des banques ; des instituts de recherche et des universités ; des organisations internationales, y compris les donateurs, ainsi que des représentants de la société civile.

Démontrant l'appropriation du travail effectué et de ses produits, les parties prenantes présentes à l'atelier final ont félicité le processus en tant que «plate-forme neutre permettant l'interaction, l'échange de vues et le partage d'informations» et se sont concentrées sur la nécessité de poursuivre le dialogue et sur l'importance de travailler ensemble pour la mise en œuvre du plan d'action consensuel.

Étant donné que les mesures proposées s'harmonisent pleinement avec la réforme en cours, les parties prenantes ont reconnu le fort élan pour prendre des mesures concrètes vers une meilleure gouvernance et viabilité financière du secteur de l'eau. Dans ce contexte, le représentant de l'UpM, Ing. Abadi, a appelé les donateurs à soutenir le gouvernement et les principaux acteurs impliqués pour garantir une mise en œuvre réussie des actions convenues.

PRINCIPALES CATÉGORIES DES PARTIES PRENANTES ENGAGÉES DANS LE DIALOGUE POLITIQUE



INSTANTANÉ DU DIALOGUE: DIALOGUE POLITIQUE – MÉTHODOLOGIE



Quels sont les principaux résultats du dialogue sur les politiques?

Le travail technique, qui a porté sur les conditions nécessaires à la participation du secteur privé en Palestine, s'harmonise pleinement avec le processus de réforme du secteur de l'eau en cours, particulièrement au niveau de planification, gestion financière, capacité adéquate, compétences socioéconomiques et réglementaires.



Corroborée par les consultations des parties prenantes, l'analyse a souligné, entre autres, les questions clés suivantes

- Des **fonctions réglementaires** importantes doivent être en place avant et pendant le processus d'introduction de la PSP. En particulier, la capacité au sein de l'Autorité Palestinienne de l'Eau (PWA) et du récent Conseil de Réglementation du Secteur de l'Eau (WSRC) doit être améliorée dans le cadre du processus de réforme institutionnelle, réglementaire et économique, afin de pouvoir traiter efficacement avec la PSP.
- Les **Rôles et responsabilités**, ainsi que la relation entre les différentes entités à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de l'eau qui jouent un rôle dans le développement des projets PPP doivent être clairement définis. Celles-ci concernent, par exemple, le Ministère des Finances et de la Planification et sa responsabilité relative à la gestion budgétaire des PPP et l'Autorité supérieure qui recevra, dans le futur, l'analyse économique des projets par l'Unité PPP et approuvera, entre autres, leur priorisation.

- Des **règlements tarifaires** devraient être mis en place pour renforcer le concept de recouvrement des coûts et de durabilité, en fonction de considérations telles que l'abordabilité et la volonté de payer et l'intégration de questions relatives au genre, pour pouvoir prendre en considération les différentes perceptions et comportements liés à la gestion de l'eau et des services. Une telle information rendrait une stratégie de communication plus efficace, parce que les messages vers les différents acteurs pourraient être mieux ciblés.

- Une **communication efficace** doit être établie entre tous les acteurs concernés à tous les niveaux; y compris au sein du secteur, au niveau intersectoriel (avec d'autres entités publiques), et à l'extérieur du secteur, avec le secteur privé et le public en général, utilisant des messages ciblés à des acteurs différents, et tenant compte aussi de l'intégration des questions relatives au genre et à la jeunesse.

- La **sensibilisation** doit être complétée par une analyse sociale, qui pourrait se faire simultanément avec l'analyse sur l'accessibilité et la volonté de payer, assurant aussi l'intégration des questions relatives au genre et à la jeunesse.

- Le rôle des **donateurs**, qui ont été historiquement les plus grands contributeurs au secteur de l'eau, doit être clairement défini, compte tenu de l'accent mis sur l'importance de la PSP.

- Il serait important de compléter la Responsabilité Sociale des Entreprises avec un cadre sensible au **genre** pour soutenir le secteur privé à développer des relations de confiance avec le secteur public et le public en général.

